

LEGARDEUR DE REPENTIGNY, JEAN-BAPTISTE (aussi Legardeur d'Arpentigny)

Écuyer, garde de la marine, conseiller au Conseil souverain, fils de Pierre Legardeur de Repentigny et de Marie Favery, né à Thury-Harcourt, Normandie, en 1632, mort à Montréal le 9 septembre 1709.

Legardeur de Repentigny arrive au Canada en 1636, avec ses parents. Mêlé tôt à la traite des fourrures, il est accusé en 1660 par Jean Peronne Dumesnil d'avoir tué son fils Michel d'un coup de pied en pleine figure à la suite d'une dispute relative au troc des fourrures et de l'alcool. Toutefois, il n'y eut aucune suite à cette accusation qui, fondée ou pas, ne semble avoir en rien influencé la carrière de Legardeur; le 6 octobre 1663, en effet, il est élu premier maire de Québec, charge qu'il ne devait cependant conserver qu'un mois, le Conseil souverain la considérant inutile. Le 2 mai 1670, il reçoit de sa mère la seigneurie de Repentigny, que la Compagnie de la Nouvelle-France avait accordée à son époux en 1647. Fidèle à la tradition militaire de la famille Legardeur, il commande en 1665 une compagnie de volontaires qui réussit à délivrer Trois-Rivières, menacée par les Iroquois. En janvier 1666, il participe à la malheureuse expédition de Courcelle Rémy contre l'Iroquoisie; à l'automne de la même année, il y dirige les miliciens québécois sous les ordres de Tracy Prouville. Il devient lieutenant dans les troupes coloniales en 1688, capitaine réformé en 1692 et garde de la marine en 1694. Callière écrit à son sujet, en 1701, qu'il est « de bonne conduite et capable ». Lorsqu'il prend sa retraite en 1702, il touche une pension annuelle de 600#. Nommé conseiller au Conseil souverain en 1701, il est installé le 16 novembre 1705 seulement. Frontenac Buade avait pour lui « *une estime et une amitié particulières* ».

En 1656, Legardeur de Repentigny avait épousé Marguerite Nicollet, fille de Jean Nicollet de Belleborne, et ils eurent 21 enfants. Cette nombreuse famille fut la cause d'incessants tracas financiers que Frontenac, dans ses lettres au ministre, invoqua souvent pour demander au roi une pension pour son « *loyal serviteur* ». Malgré la multiplicité des fiefs que Legardeur possédait, il se trouvait, à l'instar de la majeure partie des officiers militaires et de justice, souvent « *réduit aux extrémités* ».

Robert Lahaise

AJM, Greffe de Claude Maugue, 21 sept. 1679.— Correspondance de Frontenac (1689–1699), *RAPQ*, 1927–28 : 85— *Jug. et délib.*, *passim*.— Recensement du Canada, 1666 (*RAPQ*).— P.–G. Roy, Ce que le gouverneur de Callières pensait de nos officiers militaires en 1701, *BRH*, XXVI (1920) : 326; *Inv. concessions*, I : 62; II, *passim*; III : 26.— Ivanhoë Caron, Les censitaires du coteau Sainte-Geneviève (Québec) de 1636 à 1800, *BRH*, XXVII (1921) : 98.— P.–G. Roy, La famille Legardeur de Repentigny, *BRH*, LIII (1947) : 195–198.

Bibliographie générale